

Bruxelles, le 07 avril 2020

AVIS DU 7 AVRIL 2020

Avis de la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs à l'attention de Madame Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, à propos de l'attention prioritaire à accorder au bien-être des enfants et des jeunes lors de la reprise des cours à la fin du confinement.

Cet avis a été discuté le 07 avril lors d'une réunion de la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs sur les conséquences du confinement sur les enfants et les jeunes et adopté le 09 avril.

Jusqu'au 12 mars dernier, plus de 17.500 enfants et jeunes - près d'1 enfant scolarisé sur 40 - fréquentaient les 370 Écoles de Devoirs (EDD) que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Dispositif puissant de lutte contre les inégalités »¹, les EDD représentent un soutien pour les familles les moins favorisées. Leur expertise concernant l'accompagnement à la scolarité, notamment celles des enfants de familles éloignées de la culture scolaire, est soulignée par différentes recherches, dont celle menée par l'Asbl RTA et commanditée par l'ONE « *A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Écoles de Devoirs* » (2016), et par les différents *États des lieux du secteur* réalisés par L'observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Au quotidien, les équipes pédagogiques des Écoles de Devoirs travaillent le lien entre les enfants et les jeunes, l'école et la société. Leur connaissance fine des enfants, de leurs besoins, de leurs caractéristiques socioculturelles, de leur environnement, en font un maillon essentiel de la continuité éducative et de la réussite scolaire. Si les devoirs en sont souvent la « porte d'entrée », ce sont les autres activités proposées, artistiques, ludiques, culturelles ou sportives, qui vont permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à d'autres horizons : social, spatial et culturel.

Aux côtés de l'école et des familles, l'École de Devoirs est un lieu d'épanouissement global pour l'enfant ou le jeune. Cependant, les Écoles de Devoirs alertent, depuis de nombreuses années, sur l'ampleur que prend la

¹ RTA Asbl (recherche commanditée par l'ONE), *A la rencontre des enfants et des parents qui fréquentent les Écoles de devoirs*, 2016.

dégradation des conditions de vie des familles et sur « la précarisation croissante dont sont victimes les enfants et leur entourage familial »².

Depuis le 12 mars, les activités des Écoles de Devoirs ont été suspendues. Cependant, le réseau social et de soutien que tisse chaque EDD autour de l'enfant ou du jeune qu'elle accueille continue de vivre. Les équipes pédagogiques ont eu à cœur de garder un lien avec les enfants et leurs familles et de répondre à leurs besoins. Les initiatives pour aider les enfants, leur donner du courage et mettre du sens à leur quotidien sont nombreuses : appels réguliers, correspondance, par courrier ou en ligne, mise à disposition de livres, de matériel et de ressources pédagogiques, ludiques, créatives, culinaires, défis, soutien scolaire à distance, « stages » en ligne...

Cependant, ces actions mettent également en lumière les inégalités scolaires et leur exacerbation durant cette période de confinement. Cette épreuve aura été, pour beaucoup d'enfants et de jeunes qui fréquentent les Écoles de Devoirs, dans le sens d'un renforcement des inégalités qu'elles·ils et leurs familles vivent déjà au quotidien. Si les orientations prises concernant la continuité des apprentissages durant la suspension des cours entendaient prévenir cette situation, la Commission constate, qu'à l'instar de l'(in)application de l'Art. 78 § 4 du Décret « Mission » sur les travaux à domicile qui mobilise particulièrement le secteur, les résultats sur le terrain sont fort variables.

Les membres de la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs de Devoirs ont relevé, ce mardi 7 avril, les vécus suivants :

- La majorité des enfants du primaire et des jeunes du secondaire ont reçu des travaux à domicile. Parmi les enfants des EDD, une part importante n'est pas en mesure, comme durant l'année scolaire, de réaliser les travaux demandés « en parfaite autonomie ».

Cette difficulté est renforcée ici par l'impossibilité pour les enfants de pouvoir rejoindre une École de Devoirs pour y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et ce, même si face aux besoins d'aide, beaucoup d'équipes pédagogiques d'EDD ont mis en place des modalités de soutien à distance : aide aux devoirs par téléphone, par mail, via réseaux sociaux, messageries instantanées....

D'autre part, il nous revient que, contrairement aux directives données par la Ministre de l'Éducation, certains enseignants continuent à dispenser de nouvelles matières scolaires, ce qui va totalement à l'encontre de la prévention des inégalités scolaires.

² OEJAJ, *État des lieux des réalisations, des besoins et enjeux des Écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles 2011-2014*, p. 42, 2016.

Les EDD rappellent par ailleurs que beaucoup de parents d'enfants accueillis ne maîtrisent pas la langue française. Ces enfants pratiqueront en conséquence la langue de scolarité que de manière très limitée durant la période de confinement.

- Une part non négligeable des familles des enfants des EDD ne disposent pas de matériel informatique (PC, imprimante) ni de connexion internet. Lorsque celles-ci ont un ordinateur, il est souvent à partager entre plusieurs membres de la famille. La connexion internet n'est parfois que possible via un smartphone.

Cependant, l'essentiel des travaux à domicile donnés aux enfants des EDD a imposé la possession et la maîtrise de ce matériel. Aussi, certaines EDD ont acheté ou prêté du matériel aux familles. D'autres ont soutenu des demandes d'aides financières spécifiques auprès de centres publics d'action sociale. Des codes d'accès à une connexion internet ont été remis, des feuilles d'exercices imprimées et distribuées, des familles aidées pour se connecter (nécessité d'une adresse mail d'une entreprise spécifique...).

- La santé des enfants et des jeunes, à savoir leur « état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS), occupe enfin une part importante des échanges entre les EDD et les familles. Les enfants et les parents stressent et se disputent pour le suivi de la scolarité (pour les familles, les devoirs sont déjà « une épreuve qui déborde »³ en temps normal), le partage de l'espace (logements peu spacieux, peu d'espaces verts à proximité...), la perte d'emploi ou de revenus... Les EDD partagent l'inquiétude liée à l'augmentation des violences intrafamiliales. Certaines expliquent que le contact téléphonique régulier qu'elles maintiennent est une bouffée d'air et d'espoir pour celles et ceux qui vivent un quotidien particulièrement difficile.

La Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs souhaite en conséquence, interpeler Madame Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, sur **l'attention prioritaire à accorder au bien-être des enfants et des jeunes lors de la reprise des cours.** Quelles que soient les modalités de « déconfinement », les membres insistent pour que le bien-être soit au cœur des actions éducatives au sein des établissements scolaires lors des semaines à venir, au-delà des besoins spécifiques en termes d'apprentissage, pour répondre au mieux au vécu des enfants et des jeunes durant la période de confinement.

Cette attention peut notamment se traduire par les points suivants :

- Inscrire les besoins des enfants au cœur des objectifs de reprise des cours, à la lumière notamment des conséquences du confinement pour les publics précarisés ;

³ RTA Asbl, *Loc. cit.*

- Mettre en avant les droits de l'enfant, notamment les droits à la santé, à l'éducation mais aussi au repos et aux loisirs ;
- Privilégier la poursuite des apprentissages, mais également les conditions de cet apprentissages (reprise progressive, travail sur la langue de scolarité, sur les conditions de réussite dont la confiance en soi...) par rapport à toute action d'évaluation sommative ; et ce d'autant plus encore si les cours reprennent au sein des établissements scolaires avant que ne puissent être à nouveau accueillis les enfants et les jeunes dans les Écoles de Devoirs.
- Circonscrire la période faisant l'objet de la délibération des conseils de classe du 1^{er} septembre 2019 au 12 mars 2020, et proposer aux jeunes du secondaire, le cas échéant, une évaluation sommative sur les matières non acquises de la période concernée.

Enfin, beaucoup d'équipes pédagogiques d'Écoles de Devoirs, malgré leur investissement, vivent cette période de confinement et ses conséquences sur les enfants et les jeunes avec un sentiment d'impuissance. Aussi, la Commission d'Avis rappelle la nécessité d'un dialogue entre le secteur des Écoles de Devoirs et l'école sur leur collaboration dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité mais également sur les failles que souligne cette crise sanitaire : inégalités face aux travaux à domicile, fracture numérique, place des écrans, maîtrise par les professionnels des outils d'enseignement à distance...



Pour la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs,

Henri Zimmermann, président.